

Décret Générale colonial

Décret n° 51-1053 portant publication du protocole adopté le 8 octobre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'effet de placer sous contrôle international certaines drogues non visées par la Convention du 13 juillet 1931.

n° 51-1053

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 30 août 1951
Numéro JO n° 1 du 01/01/1952	Date du numéro 1 janvier 1952

VISAS

Le Président de la République, Vu les articles 31 et G4 de la Constitution
Sur la proposition du Président du Conseil des Ministres et du Ministre des Affaires étrangères,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un protocole, adopté le 8 octobre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'effet de placer sous contrôle international certaines drogues non visées par la Convention du 13 juillet 1931 sur la fabrication et la distribution des stupéfiants, ayant été signé à Paris le 19 novembre 1948, et la France y étant devenue partie par signature apposée à cette date, ce protocole, qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1949, sera publié au Journal officiel de la République française. Notification a été adressée, le 30 août 1949, au Secrétaire général des Nations Unies de l'extension de ce texte aux départements de l'Algérie et d'Outre-Mer, à la Tunisie, au Maroc, aux Territoires d'Outre-Mer et aux Territoires sous tutelle. La même notification a été faite, le 19 novembre 1949, en ce qui concerne l'État du Viet-Nam et le 17 décembre 1949 en ce qui concerne l'État du Laos. Art. 2. — Le Président du Conseil des ! Ministres et le' Ministre des Affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

VINCENT ATJRIOL.Par 1e Président de la République, Président de l'Union Française :Le Président du Conseil des Ministres, R. PLEVEN.Le Ministre .des Affaires étrangères, » SCHUMAN.Le Ministre d'Etat charaé des relations avec les Etats associés,Jean LETOURNEAULe Ministre de l'Intérieur. Charles BRUNE.Le Ministre de la Santé 'publique, Paul RIBEYRELe Secrétaire d'état à l'Intérieur, André COLIN.Le Ministre de la France d'Outre-Mer. Louis JACQXFIKOT.